

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017**

Le 30 novembre 2017 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

**Présents** : MM. BIRRAUX, BOUTRY, LAFUMA, VERGET, Mmes DEFRANCE, GIACOMINO, PUYOU, REICHART.

Madame Christelle DEFRANCE est élue secrétaire de séance.

**Absents excusés** : Mesdames ASCONE Nathalie, MAILLOT Françoise et Messieurs Daniel FLORES et Joël JOBLIN

**Absents** : Messieurs DOMANGE et DURUISSEAU

**Pouvoirs** : Mr Daniel FLORES donne pouvoir à Mr Geoffrey BOUTRY  
Mr Joël JOBLIN donne pouvoir à Mme Brigitte GIACOMINO  
Mme Nathalie ASCONE donne pouvoir à Mr Gérard BIRRAUX

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 05 octobre 2017, le Maire ouvre la séance :

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

**42-2017 : Tarifs communaux**

Approbation à l'unanimité des conseillers municipaux présents pour les tarifs communaux applicables aux 1<sup>er</sup> janvier 2018.

➤ **Location salle des fêtes – Bar – Cuisine – Toilettes (maxi 50 personnes)**

○ Tarif servois été	:	200€
○ Tarif servois hiver	:	270€
○ Tarif non servois été	:	400€
○ Tarif non servois hiver	:	470€
○ Forfait chauffage	:	70€
○ Forfait nettoyage	:	60€
○ Caution	:	800€
○ Arrhes (demandées à la réservation)	:	100€

➤ **Location salle des fêtes – Grande Salle - Bar – Cuisine – Toilettes (maxi 180 personnes)**

○ Tarif servois été	:	270€
○ Tarif servois hiver	:	360€
○ Tarif non servois été	:	510€
○ Tarif non servois hiver	:	600€
○ Forfait chauffage	:	90€

- Forfait nettoyage : 100€
- Caution : 1 000€
- Arrhes (demandées à la réservation) 150€

➤ **Part communale assainissement**

- Abonnement mensuel : 1.75€
- M3 assaini : 0.286€

➤ **Tarif cimetière**

- Concession trentenaire place simple : 140€
- Concession cinquantenaire place simple : 190€
- Concession trentenaire place double : 280€
- Concession cinquantenaire place double : 380€
- Colombarium trentenaire : 620€

➤ **Tarif branchement :**

- Maison neuve : 2300€
- Maison ancienne : 625€
- Immeuble neuf par logement : 1250€
- Immeuble ancien par logement : 500€

**43-2017 : Modification du RIFSEEP**

Il convient de mettre en place le CIA (le complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel) dans le cadre du RIFSEEP.

Approbation à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

**44-2017 : SDED – Renforcement du réseau BT**

Suite au projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité, le SDED a décidé d'effectuer le renforcement du réseau BT par mutation du poste STADE de 160 à 250 KvA.

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

**45-2017 : Amortissement de la subvention d'équipement versé au SDED – Raccordement JOBLIN**

Suite au raccordement réalisé par le SDED, il convient d'amortir la subvention d'équipement d'un montant de 1 477.85€ sur l'année 2018

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

**46-2017 : Amortissement de la subvention d'équipement versé au SDED – Enfouissement Chemin de la Plaine**

Suite au versement de la subvention d'équipement au SDED relative à l'enfouissement des réseaux du Chemin de la Plaine pour un montant de 101 427.28€, il convient de déterminer la durée d'amortissement à compter de 2018.

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents pour la mise en place de la durée d'amortissement de 10 ans.

**47-2017 : Amortissement Etude Vieux Village**

Suite à l'étude relative à l'aménagement du Vieux Village réalisé par le cabinet BEAUR, il convient de réaliser l'amortissement sur l'année 2018 pour un montant de 4 186€.

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

#### **48-2017 : Indemnité du receveur**

Suite à la fusion des trésoreries de St Vallier, Tain l'Hermitage, Albon et Hauterives au 1<sup>er</sup> janvier 2017 il convient de fixer de nouveau l'indemnité du receveur.

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

#### **49-2017 : Adhésion au service conseil en Energie du SDED**

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/hab et par an pour une commune urbaine.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe,
- d'adhérer au service de Conseil en Energie du SDED, à raison de 0,20 €/hab pour une population totale de 757 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1<sup>er</sup> janvier 2017), soit un montant de 151,40 € par an, renouvelable chaque année civile jusqu'au 31 décembre 2020.
- de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

#### **50-2017 : Demande d'aide financière pour l'amélioration énergétique de l'école maternelle l'Aquarelle**

Demande d'aide financière auprès du SDED pour l'amélioration énergétique de l'école maternelle.

Cette première phase de travaux pour l'année 2017 se porte sur la mise en place de volets roulants sur les fenêtres côté cours et sur le changement des éclairages (LED) dans les salles de classe pour un montant de 20 000€.

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

### **51-2017 : Décision Modificative n°2 – intégration étude CAUE**

Suite à la réalisation du projet de la salle il convient d'intégrer à l'opération 222 les dépenses relatives aux études réalisées par le CAUE pour un montant 1 340€ à l'article 041-2313.

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

### **52-2017 : Décision Modificative n°3 – erreur d'affectation**

Il convient de rectifier l'article d'imputation de plusieurs biens pour un montant total de 8 031.27€

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

### **53-2017 : Décision Modificative n°4 – Virement de crédit opération matériel divers**

Mise en place d'un virement de crédit à l'opération 215 – matériel divers pour la somme de 1 000€

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

### **54-2017 : Adoption Charte de l'ATSEM**

Mise en place de la charte de l'ATSEM

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

### **55-2017 : Vente de plateaux**

Suite à l'extension et à la réhabilitation de l'espace d'animation rural et culturel la commune a décidé de mettre en vente les plateaux servant- à la buvette appartenant à l'ancienne salle des fêtes Antoine BATIN.

Prix de vente : 300€

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents.

### **56-2017 : Cartes cadeaux – Noël du personnel**

Mise en place de cartes cadeaux pour l'apéritif de Noël du personnel.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents.

**Les délibérations initialement prévues 53-2017 DM N°4 et 54-2017 DM N°5 sont ajournées au prochain conseil municipal**

### **Questions diverses**

- Illumination de Noël prévue pour le 8 décembre 2017
- Travaux en cours : avancement des travaux de la salle d'animation rurale suivant planning
- Recherche d'une solution pour le déneigement sur le plateau
- Noël du personnel le 15/12/2017.
- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2001 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :
  - L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
  - L'inscription aux examens et concours.
  - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

- Inscription sur les listes électorales : se munir de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile :
- Fermeture de l'Agence Postale Communale et du secrétariat de Mairie du 2 au 5 janvier 2018 inclus, tous les colis et recommandés seront avisés à la poste de TAIN L'HERMITAGE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00



Le Maire

Alain LAFUMA

